



ENQUÊTE ÉTAT DES LIEUX DES TPE T1 2024

DU 10 AU 17 AVRIL 2024
1782 RÉPONDANTS



CONTACT PRESSE : Advocaciz

Alexandra Richert : 06.08.77.86.22 - Ambre Fourneau : 06.44.39.89.25

Il existe de nombreux sondages et enquêtes destinés à prendre le pouls de l'activité économique.

Les plus avancés comprennent une part de TPE (professionnels indépendants, artisans, commerçants, dirigeants d'entreprises de moins de 10 salariés) dans leur échantillon.

Leurs résultats n'en restent pas moins "macro", gommant au passage le ressenti et le vécu de 98% des structures entrepreneuriales en nombre.

Le SDI propose un focus spécifique sur un niveau de granularité rarement atteint, à savoir sur les seules TPE.

Aussi nombreuses qu'hétérogènes, les TPE sont majoritaires dans toutes les branches d'activité et réparties sur l'ensemble des territoires urbains et ruraux.

En lien direct avec les consommateurs et leurs clients professionnels, elles sont en première ligne des mouvements économiques, à la hausse comme à la baisse.

Leurs constats et ressentis anticipent bien souvent les mouvements profonds qui se diffuseront dans l'ensemble de la chaîne de valeurs.

C'est pourquoi le SDI estime essentiel de les interroger régulièrement afin d'anticiper les constats que la "macro" devra intégrer tôt ou tard.

04 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

86% des indépendants et dirigeants de TPE entament 2024 avec un état d'esprit négatif

Le moral des indépendants ne s'améliore pas.

Des difficultés de trésorerie sévères pour un plus grand nombre de TPE.

Un moral qui se maintient au plus bas, en corrélation avec l'augmentation de la courbe des défaillances.

05 **52% des indépendants et dirigeants de TPE gagnent moins d'un SMIC mensuel**

Responsables de TPE : les grands oubliés du pouvoir d'achat.

L'accès au crédit maintenu à un niveau élevé à ce jour

Des crédits de trésorerie accordés en tout ou partie dans 86% des cas.

La vigilance s'impose à moyen terme pour les entreprises en cours de remboursement d'un PGE..

06 **Les énergéticiens profiteurs de crise ?**

Utilisation de l'amortisseur électricité en 2023.

Le TRV pour toutes les TPE en 2025 sans effectivité.

Régularisation des factures en 2024.

Mauvaise nouvelle : 38% des TPE bénéficiaires de l'Amortisseur en 2023, de nouveau bénéficiaires en 2024.

07 **Les raisons d'un niveau de chômage maintenu à un niveau élevé selon les TPE**

22% des TPE à la recherche de personnel

Les principales causes de difficultés de recrutement

Recrutement des seniors : près d'une TPE sur trois volontaire.

08 **Simplification : la mensualisation des loyers commerciaux sans effet sur la trésorerie des commerces de proximité**

89% des indépendants acquittent déjà mensuellement leurs loyers commerciaux

Le plafonnement des dépôts de garantie : un non sujet pour les commerces de proximité

Méconnaissance du terrain ou ciblage volontaire ?

La dette : l'augmentation de la fiscalité comme épée de Damoclès

78% des indépendants estiment que les impôts augmenteront pour combler les déficits

Les principaux enseignements

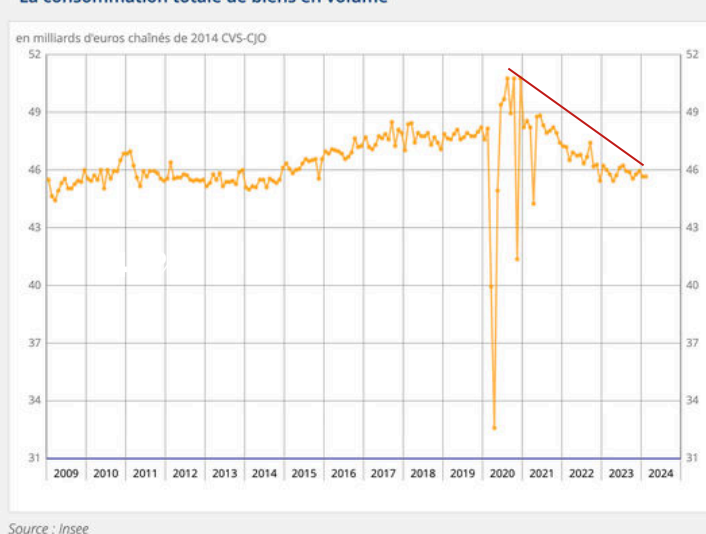
86% des indépendants et dirigeants de TPE entament 2024 avec un état d'esprit négatif

Le moral des indépendants ne s'améliore pas.

Une baisse d'activité au T1 2024 vs T1 2023 pour 56% des répondants

Après une année 2023 bouclée dans le rouge, aucune amélioration n'est notée quant au niveau d'activité sur le premier trimestre 2024. Ce constat est en ligne avec la baisse constante de la consommation sur les deux dernières années telle que calculée par l'INSEE. Le niveau de consommation en biens est de fait inférieur aux années 2017-2019 depuis mi-2022.

La consommation totale de biens en volume



Des difficultés de trésorerie sévères pour un plus grand nombre de TPE.

La baisse de la consommation et la hausse des coûts (matières premières, salaires, loyers, taxe foncière,...) se conjuguent pour diminuer la marge et la trésorerie des entreprises. Globalement, le pourcentage de chefs d'entreprise indiquant être en difficultés financières au regard de notre précédente enquête trimestrielle varie peu (-1 point à 56%). On note toutefois une forte augmentation (+7 points pour atteindre 27%) du volume d'entreprises en importantes difficultés financières.

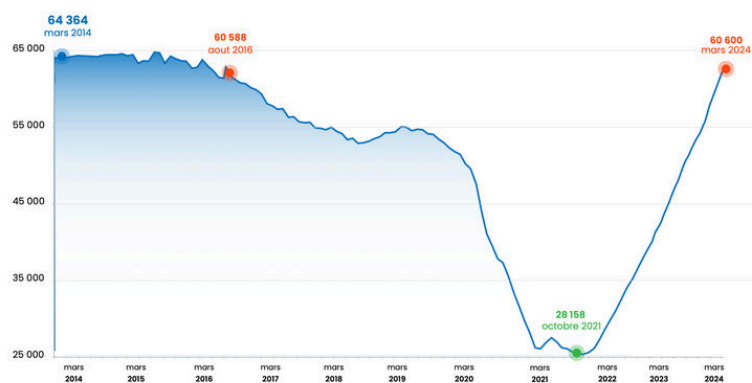
Un moral qui se maintient au plus bas en corrélation avec l'augmentation de la courbe des défaillances d'entreprises.

A l'issue de ce premier trimestre 2024, près de 9 dirigeants de TPE sur 10 se disent inquiets ou désabusés, lorsqu'ils ne sont pas en colère ou déprimés, face à un environnement économique particulièrement tendu.

De fait, la courbe des défaillances d'entreprises (des TPE dans 92% des cas) ne cesse d'augmenter. Sur les 12 derniers mois, le chiffre de 60.000 défaillances est d'ors et déjà dépassé. A ce jour, 27% des personnes interrogées déclarent envisager sérieusement de cesser leur activité d'ici la fin de l'année 2024.

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises en France sur 10 ans

(Données 12 mois glissants - mars 2014 à mars 2024)



Source : Altarès

52% des indépendants et dirigeants de TPE gagnent moins d'un SMIC mensuel

Responsables de TPE : les grands oubliés du pouvoir d'achat.

La situation financière des indépendants et des dirigeants de très petites entreprises (TPE) reste préoccupante, comme en témoignent les données suivantes.

Baisse des revenus

Pour 52% des indépendants et dirigeants de TPE, les revenus ont diminué au premier trimestre 2024 par rapport à l'année précédente (2023). Cette baisse peut refléter les défis économiques persistants auxquels sont confrontées de nombreuses entreprises, ainsi que l'impact continu de la pandémie et d'autres facteurs économiques.

Revenus inférieurs au SMIC

Une proportion similaire de 52% des indépendants et dirigeants de TPE déclarent toucher des revenus inférieurs au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). Cette proportion est en hausse par rapport à l'enquête bilan de 2023, où seulement 47% des répondants étaient dans cette situation. Cette augmentation souligne les difficultés croissantes auxquelles sont confrontés ces travailleurs indépendants et entrepreneurs.

L'accès au crédit maintenu à un niveau élevé à ce jour

Des crédits de trésorerie accordés en tout ou partie dans 86% des cas.

Ce chiffre de 70%, conforme à celui publié par la Banque de France, signifie concrètement qu'il n'existe pas à ce stade de restriction d'accès au crédit de trésorerie à l'égard des TPE.

Ajoutons que les demandes de crédit d'investissement sont par ailleurs satisfaites en tout ou partie à hauteur de 89%, chiffre là aussi élevé et en ligne avec les publications de la Banque de France.

La vigilance s'impose à moyen terme pour les entreprises en cours de remboursement d'un PGE.

Les indépendants et responsables de TPE indiquant rembourser un PGE (soit la moitié de l'échantillon) sont nettement sur représentés parmi les professionnels indiquant rencontrer de graves difficultés financières (47% contre 27% en moyenne).

Il existe en conséquence un lien entre le niveau des difficultés financières rencontrées et le poids du remboursement d'un PGE.

Les énergéticiens profiteurs de crise ?

L'augmentation des prix de l'électricité a constitué un défi financier pour les très petites entreprises (TPE) et représente toujours un obstacle à leur pérennité pour nombre d'entre elles.

Utilisation de l'amortisseur électricité en 2023.

En 2023, 28% des TPE ont bénéficié de l'amortisseur électricité, une mesure visant à atténuer les effets de l'augmentation spéculative des tarifs.

Ce chiffre correspond aux 1,2 million de TPE obligatoirement soumises aux prix de marché. Il s'agit pour le solde des petites structures ayant bénéficié des tarifs réglementés de vente (TRV) au même titre que les particuliers, en raison de leur faible puissance compteur (moins de 36kVa).

Le TRV pour toutes les TPE en 2025 sans effectivité.

Une loi de février 2024 étend la possibilité pour toutes les TPE de bénéficier du TRV à compter du 1er février 2025.

Cette faculté reste cependant sans effectivité compte tenu de la présence de dispositions dissuasives dénommées "Indemnités de rupture anticipée" au sein des contrats entre les professionnels et les énergéticiens, dispositions par ailleurs interdites à l'égard des consommateurs non professionnels.

Régularisation des factures en 2024.

Parmi les TPE bénéficiant de l'amortisseur électricité en 2023, 28% ont remarqué une régularisation sur leur facture d'électricité au premier trimestre 2024. Cette régularisation indique une tentative de réajustement des coûts en fonction de la consommation réelle.

Fausse bonne nouvelle : 38% des TPE bénéficiaires de l'Amortisseur en 2023, de nouveau bénéficiaires en 2024.

Ce chiffre de 38% correspond concrètement à 425.000 TPE bénéficiant de l'Amortisseur électricité dans sa version 2024.

Plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- une nouvelle augmentation des factures : de fait l'Amortisseur 2024 se déclenche à 250€/mWh contre 180€/mWh dans sa version 2023.
- l'impossibilité pour les TPE concernées de rompre leurs contrats : le niveau des IRA (Indemnités de remboursement anticipé) présentes dans les contrats des énergéticiens rend caduque la possibilité de bénéficier des tarifs actuels de l'électricité évalués par la CRE (Commission de Régulation des Energies) à 140€/mWh.
- l'impuissance du gouvernement à imposer la renégociation des contrats en cours, y compris au niveau d'EDF dont il détient 100% des parts.

Ainsi, malgré le récent rapport de la Cour des Comptes qui souligne une tarification à l'égard des entreprises deux fois supérieure à ce qu'elle devrait être, les énergéticiens continuent d'engranger les surprofits (43Mds€ en 2023), tant auprès de leur clientèle professionnelle qu'auprès de l'État via les dispositifs de soutien.

Une situation pour le moins ubuesque dans un contexte de recherche d'économies et de maintien de la compétitivité des entreprises.

Les raisons d'un niveau de chômage maintenu à un niveau élevé selon les TPE

22% des TPE à la recherche de personnel

Actuellement, 22% des TPE sont à la recherche de personnel, mais la moitié d'entre elles rencontrent des difficultés pour recruter.

Les principales causes de difficultés de recrutement

- les avantages jugés trop attractifs du chômage (85%);

Le projet du gouvernement visant à réduire la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi et/ou de durcir les conditions d'accès à l'UNEDIC semblent remporter l'adhésion des professionnels indépendants et dirigeants de TPE.

Mais ce sujet est loin d'être le seul et beaucoup s'interrogent sur la pertinence de la contrainte dans le domaine de l'emploi et ses conséquences sur la motivation et l'absentéisme en constante progression au sein des TPE/PME sur les trois dernières années selon Humanis.

De fait, seuls 50% des professionnels estiment que la réduction de la durée de l'indemnisation chômage leur permettra de recruter plus aisément.

- des salaires peu attractifs (64%);

Une large majorité de professionnels reconnaît implicitement que les niveaux de rémunérations ne sont pas nécessairement suffisants pour attirer les talents. Cette donnée est en lien avec l'affirmation constante des dirigeants de TPE selon laquelle ils souhaiteraient augmenter les salaires mais n'en ont pas les moyens en raison des charges.

De fait, augmenter de 100€ net/mois un salarié au SMIC coûte 483€/mois à l'employeur en tenant compte de la compensation de la perte de prime d'activité pour le salarié.

Concrètement, pour augmenter de 7% le pouvoir d'achat d'un salarié au SMIC, l'employeur augmente sa masse salariale de 26%.

- une inadéquation entre les profils des demandeurs d'emploi et les postes proposés (48%).

Enfin, recruter suppose deux conditions :

- rencontrer un besoin.
- un profil correspondant au poste.

Sur ce dernier point, la qualité des diplômes délivrées, notamment dans les métiers manuels, est largement décriée par les professionnels.

Recrutement des seniors : près d'une TPE sur trois volontaire

Le gouvernement envisage de favoriser l'emploi des personnes âgées de 60 ans et plus, selon des modalités non encore clairement définies.

27% des dirigeants de TPE sont prêts à embaucher des personnes âgées de 60 ans et plus. A ce stade, les travailleurs seniors ne représentent que 7% de la masse salariale totale des TPE.

L'âge ne semble pour autant pas être un frein pour les professionnels indépendants sous deux réserves principales :

- les compétences;
- le niveau de pénibilité du poste proposé.

Simplification : la mensualisation des loyers commerciaux sans effet sur la trésorerie des commerces de proximité

89% des indépendants acquittent déjà mensuellement leurs loyers commerciaux

Le gouvernement a dévoilé par anticipation l'une des mesures qui devrait figurer dans le projet de loi de simplification.

Cette mesure porte sur le paiement mensuel des loyers des baux commerciaux en lieu et place d'un paiement trimestriel, l'objectif étant de soulager la trésorerie des petites entreprises.

Force est de constater que cette mesure ne concernera qu'une infime minorité de commerçants indépendants :

- 41% sont propriétaires de leurs locaux.
- 89% des locataires acquittent d'ores et déjà leur loyer au mois.

Le plafonnement des dépôts de garantie : un non sujet pour les commerces de proximité

A cette mesure sans effet sur la trésorerie des entreprises s'ajoute un projet de plafonnement des dépôts de garantie à hauteur de trois mois de loyers contre 6 mois et plus à ce jour.

En réalité, si cette pratique est courante au sein des galeries marchandes et ensembles commerciaux de grande taille, elle n'est que très rarement pratiquée par les bailleurs de locaux commerciaux de proximité.

Méconnaissance du terrain ou ciblage volontaire ?

Méconnaissance du terrain ou ciblage volontaire, force est de constater que ces mesures issues du CNC (Conseil National du Commerce) ne concernent que les rapports entre les grandes foncières et les locataires franchisés des ensembles commerciaux et restent de nul effet sur les commerces de proximité.

En revanche, les mesures de simplification administrative concernant l'implantation des grandes surfaces et autres ensembles commerciaux, associées au plan de rénovation des entrées et sorties de villes contribuera plus sûrement au renforcement de la désertification commerciale et artisanale des centres urbains.

La dette : l'augmentation de la fiscalité comme épée de Damoclès

78% des indépendants estiment que les impôts augmenteront pour combler les déficits

Le gouvernement a beau marteler que les impôts n'augmenteront pas dans le contexte du comblement des déficits publics, peu de professionnels croient en cette parole.

De fait, deux exemples récents viennent en contrepoint de cette affirmation :

- l'augmentation de la TICFE (taxe sur l'électricité) au 1er février 2024, laquelle sera complétée en février 2025.
- l'augmentation de la taxe foncière en 2023 en sus de celle annoncée pour 2024.

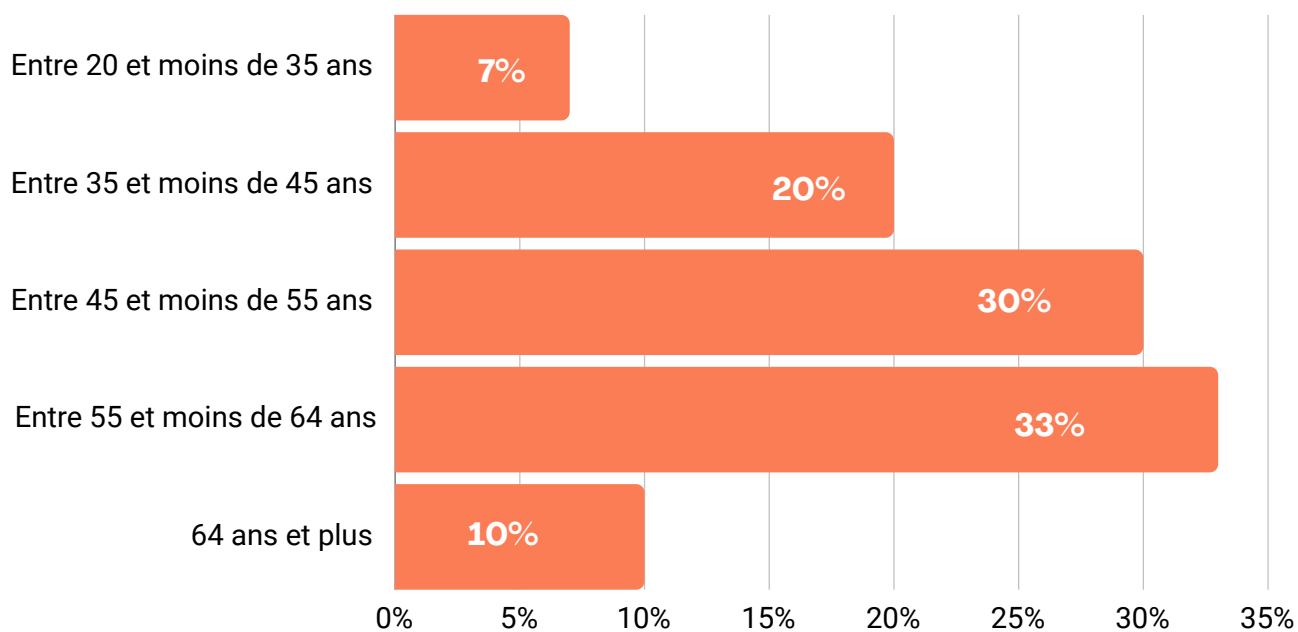
Ces deux exemples ne figurent certes pas dans la catégorie des "impôts" mais plus généralement dans celle des prélèvements obligatoires.

Or, c'est bien sur cette dernière catégorie que se fondent les assujettis pour définir si, oui et non, les "impôts" augmentent.

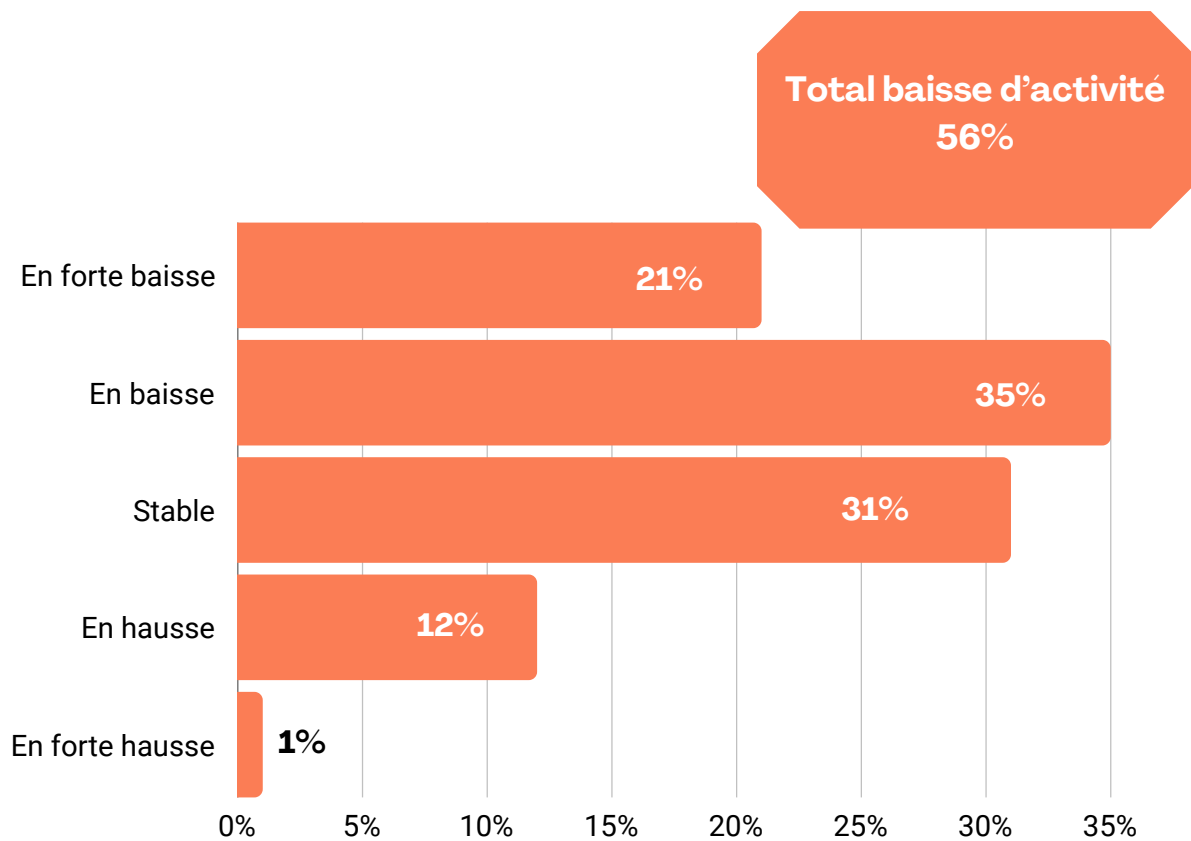
Activité T1 2024



Âge des répondants

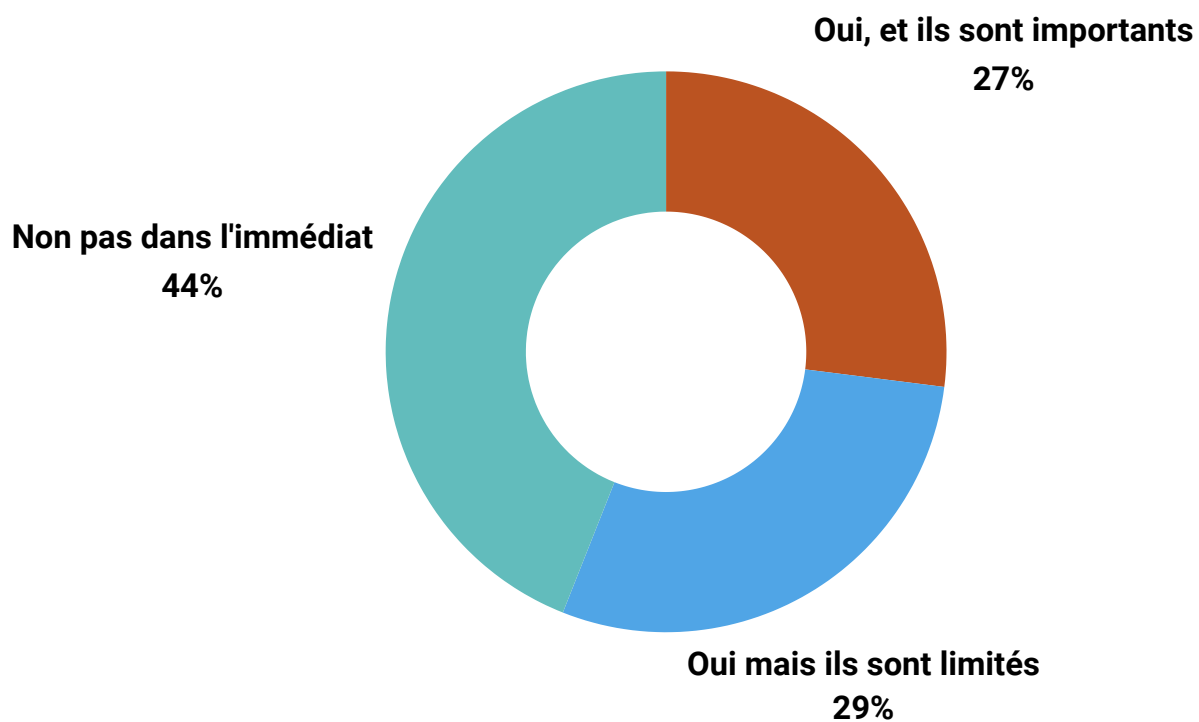


Comment qualifieriez-vous votre niveau d'activité au premier trimestre 2024 comparé au premier trimestre 2023 ?

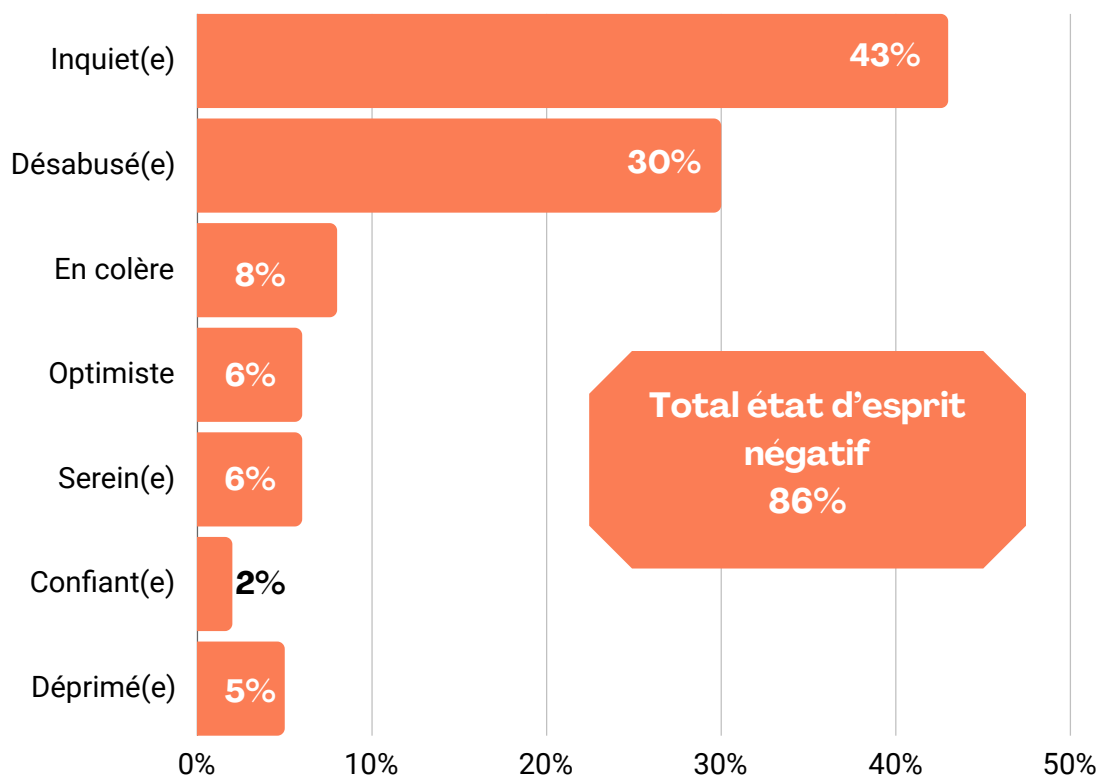


Faites-vous actuellement face à des problèmes de trésorerie ?

**Total difficultés de trésorerie
56%**



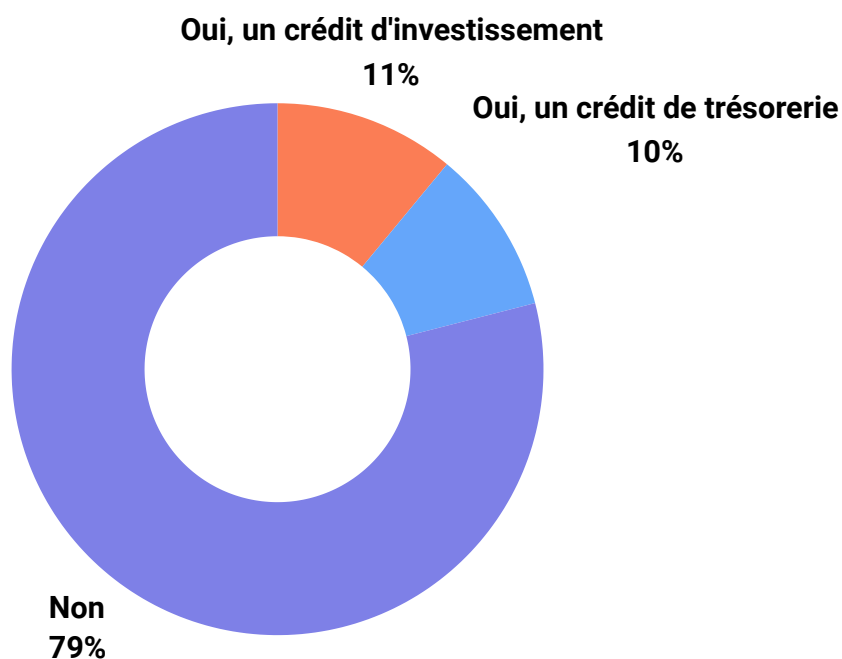
Quel est votre état d'esprit actuel en qualité de chef d'entreprise ?



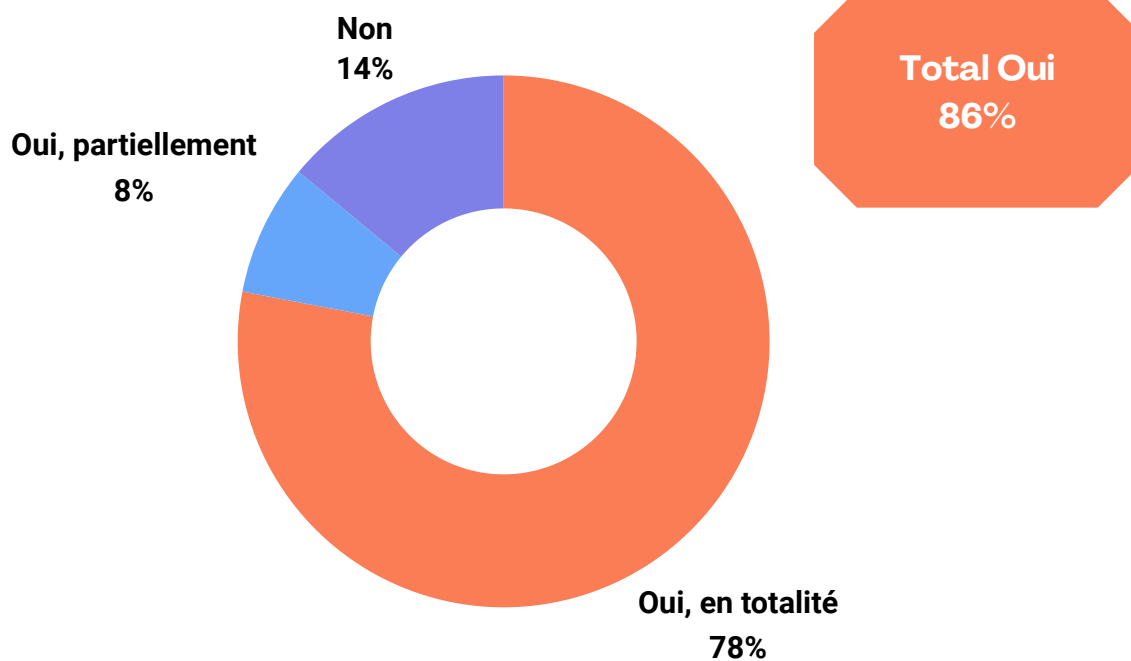
Accès au crédit



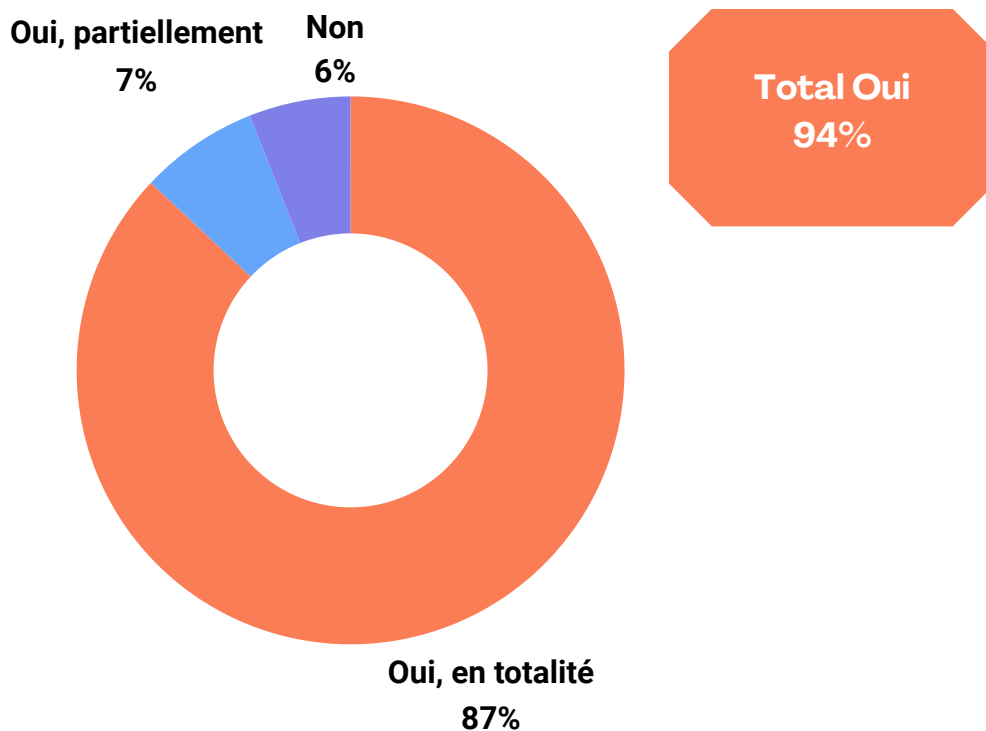
Avez-vous sollicité un crédit sur les 6 derniers mois?



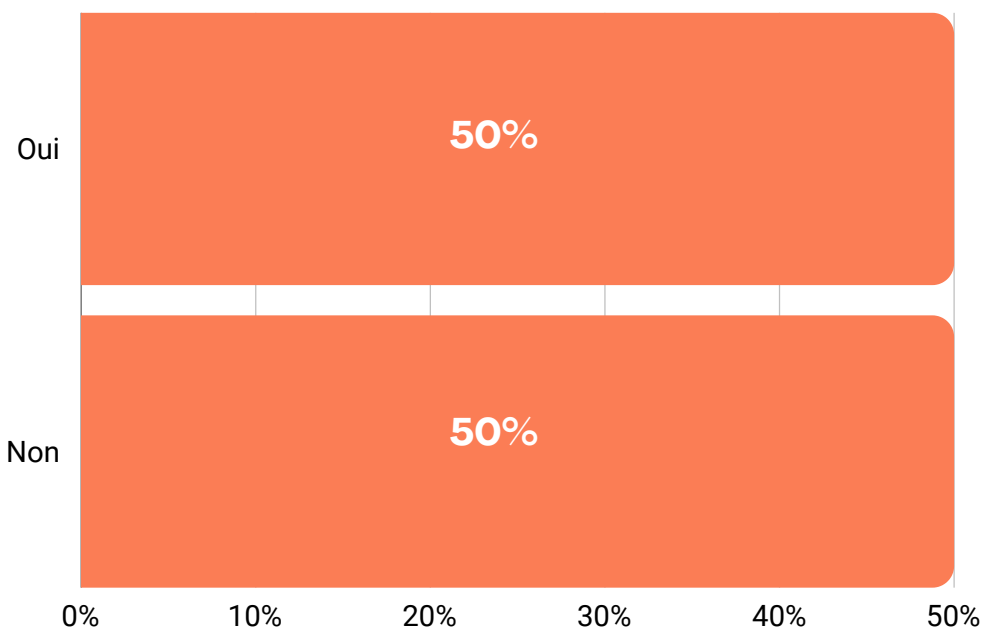
Votre demande de crédit de trésorerie a-t-elle été acceptée ?



Votre demande de crédit d'investissement a-t-il été accepté ?



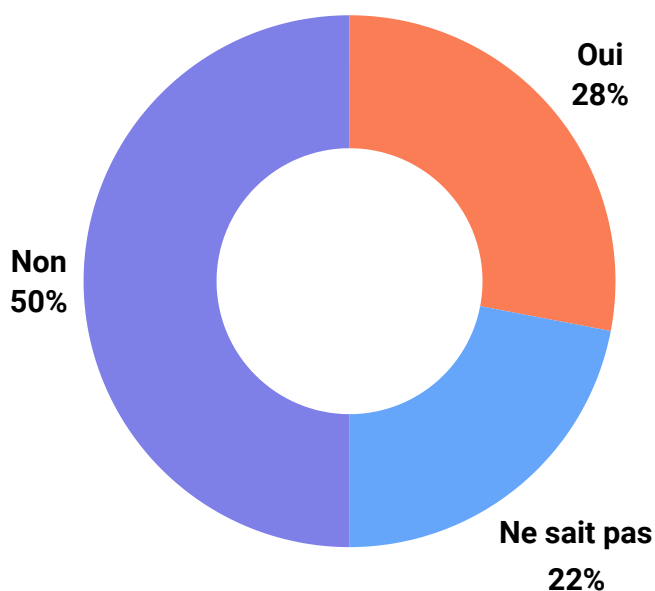
Êtes-vous en cours de remboursement d'un PGE ?



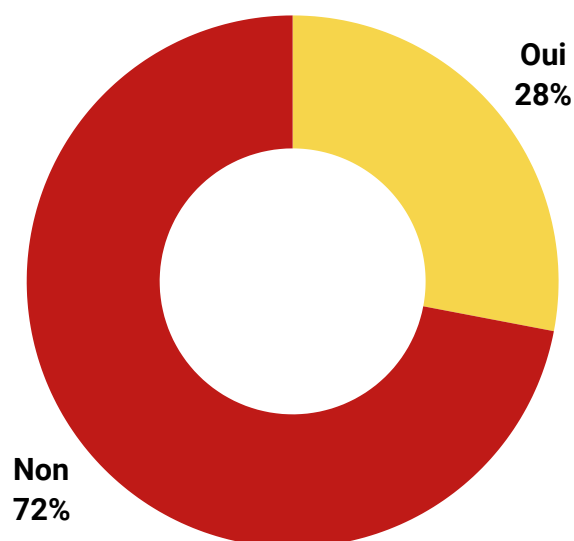
Augmentation des prix de l'électricité



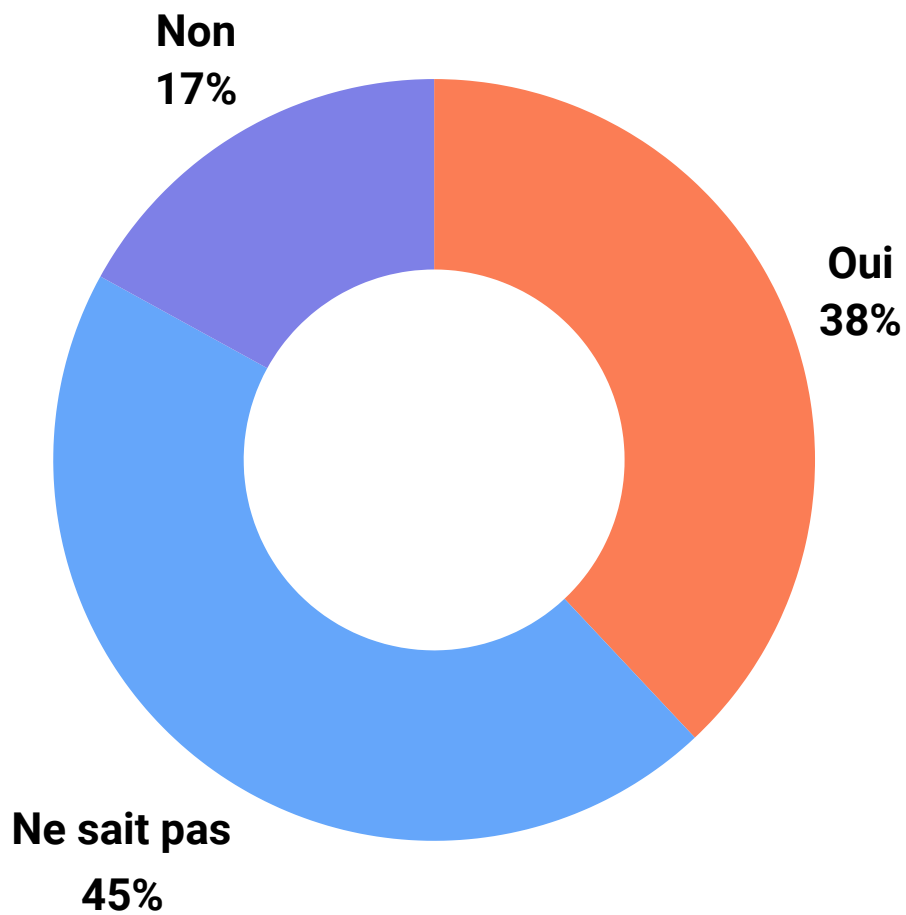
Avez-vous bénéficié de l'amortisseur électricité pour l'année 2023 ?



Avez-vous constater sur une de vos factures 2024, une régularisation au titre de l'Amortisseur perçu en 2023 ?



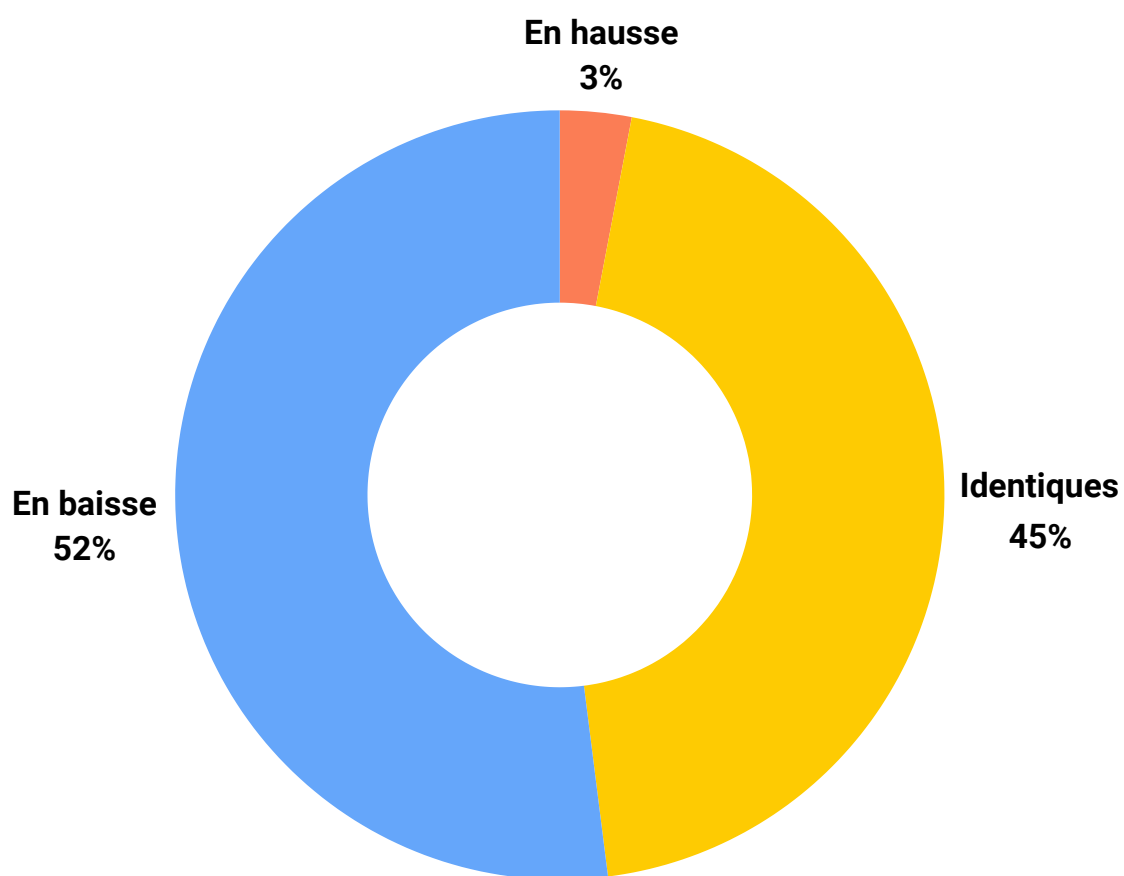
Bénéficiez-vous toujours de l'amortisseur électricité pour l'année 2024 ?



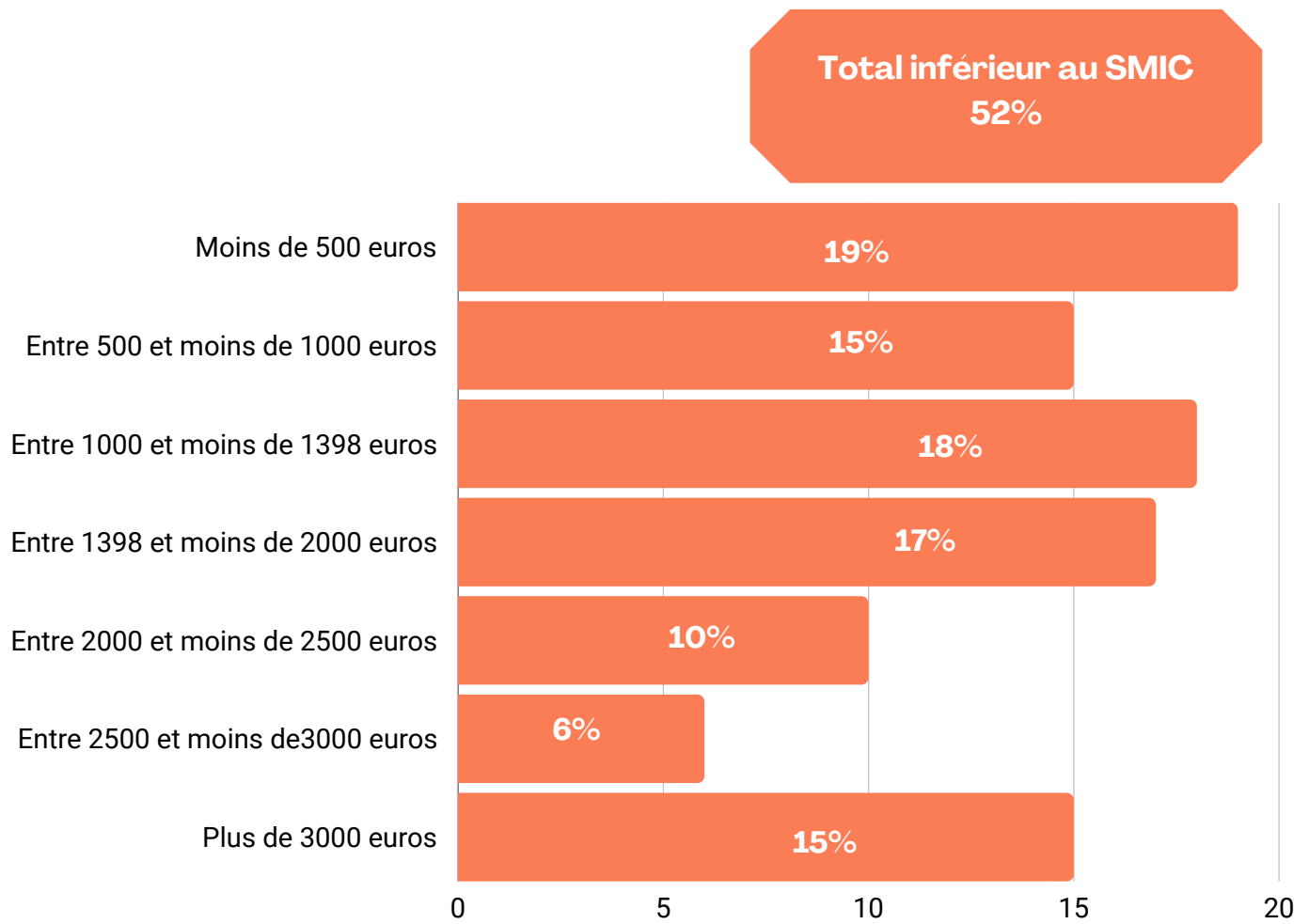
Situation personnelle des indépendants et dirigeants de TPE



Au premier trimestre 2024, par rapport à 2023, vos revenus personnels sont :



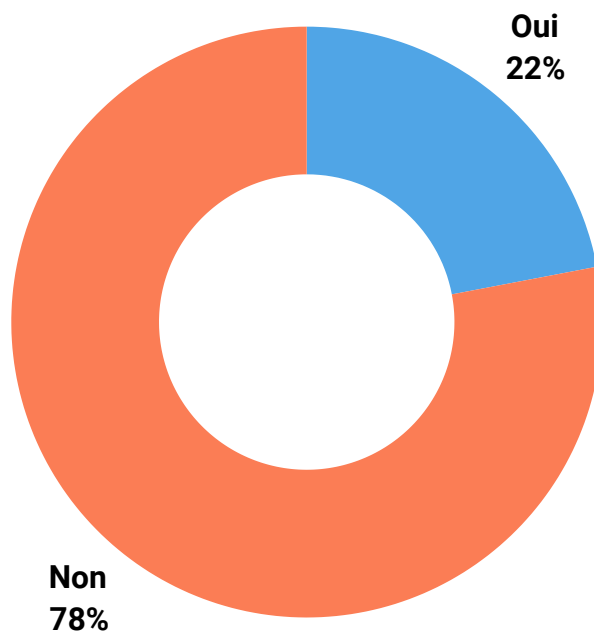
Pouvez-vous nous indiquer quel a été le montant mensuel moyen de votre rémunération en 2023 ?



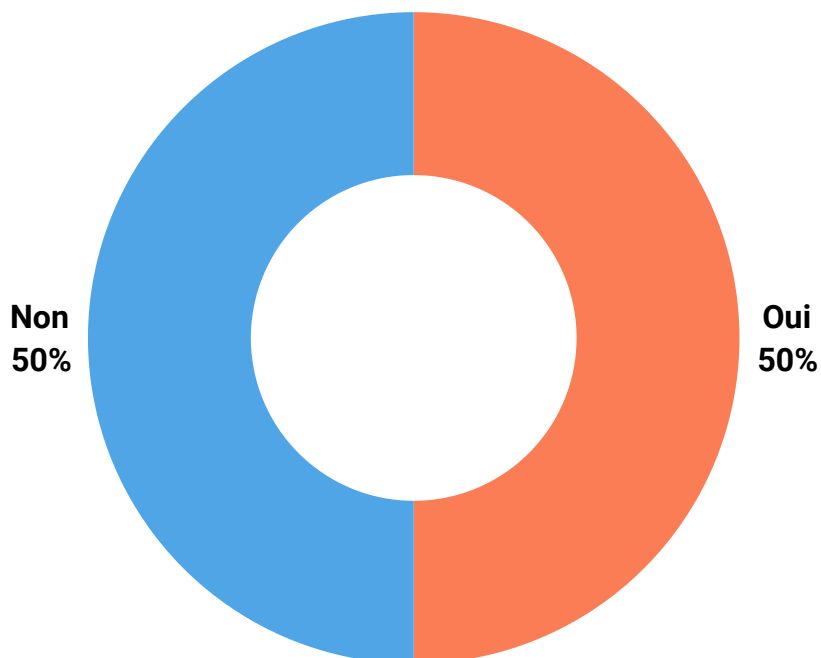
Vos salariés



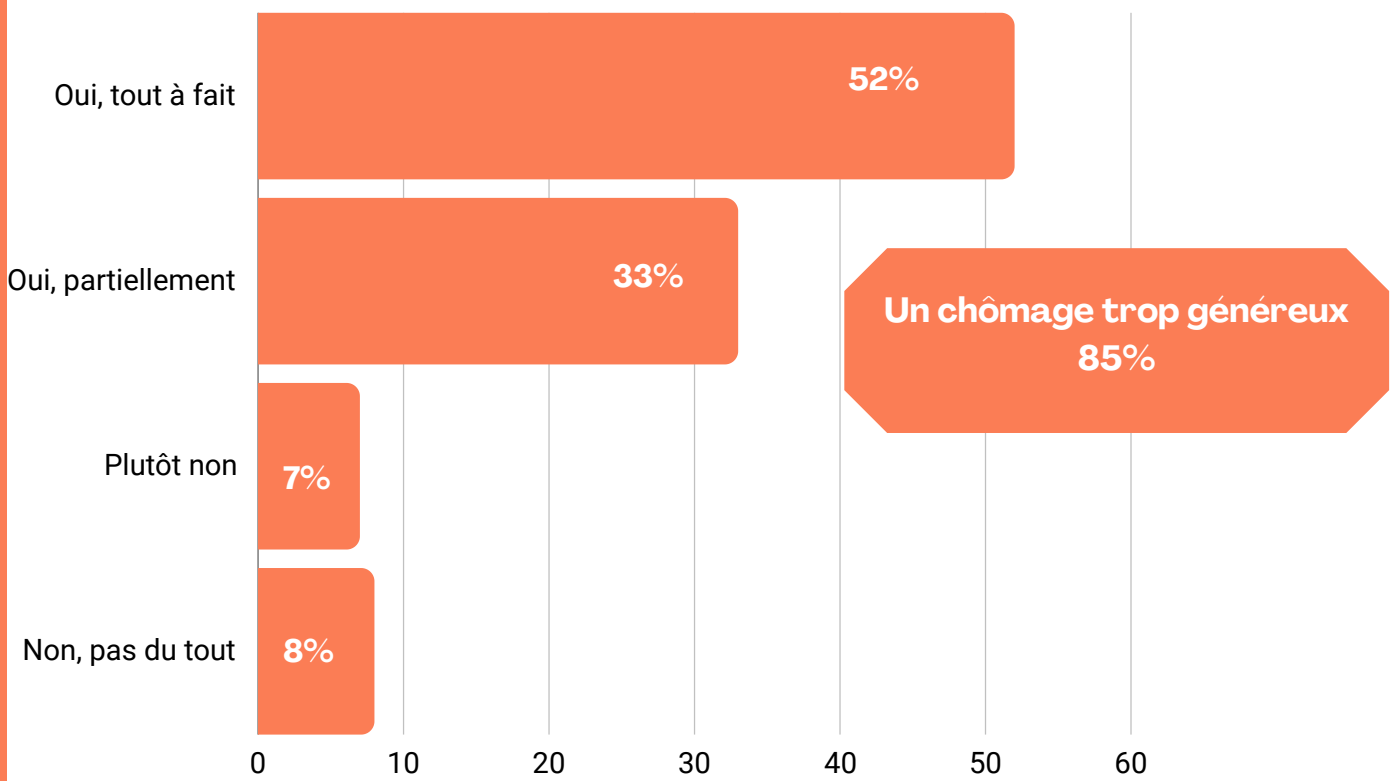
Êtes-vous actuellement à la recherche de personnel ?



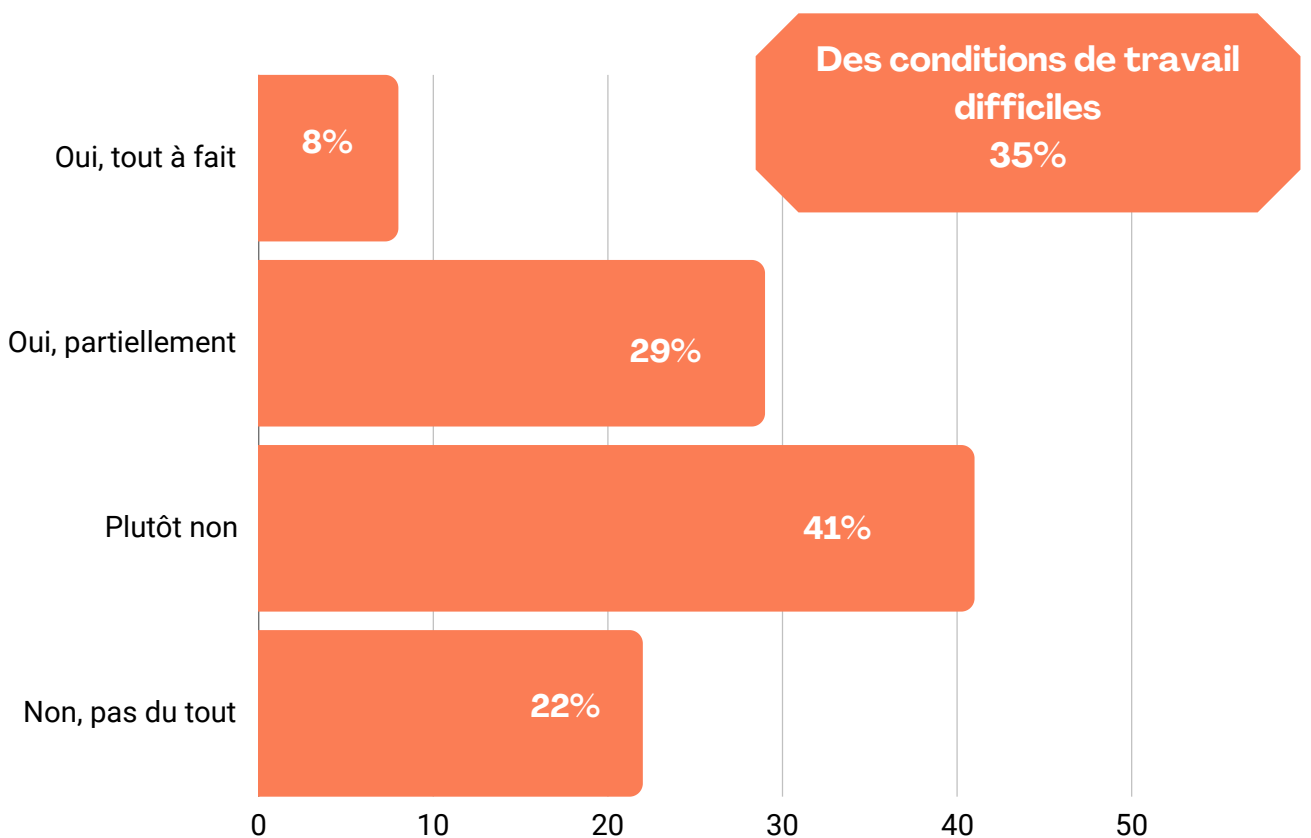
Rencontrez-vous ou avez-vous déjà rencontré des difficultés de recrutement ?



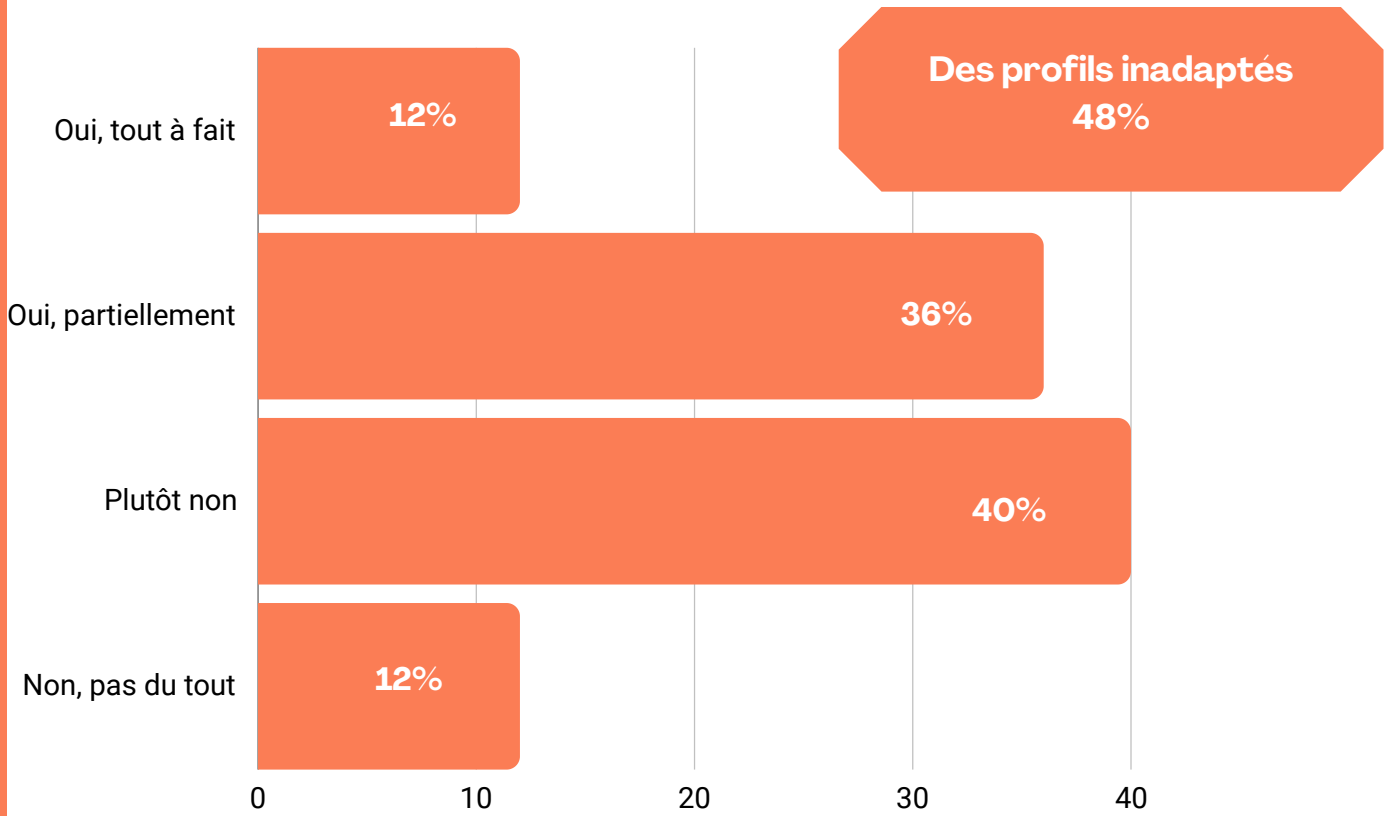
Pensez-vous que les chômeurs ne veulent pas accepter certains emplois qu'ils pourraient accepter car ils ont trop d'avantages à rester au chômage ?



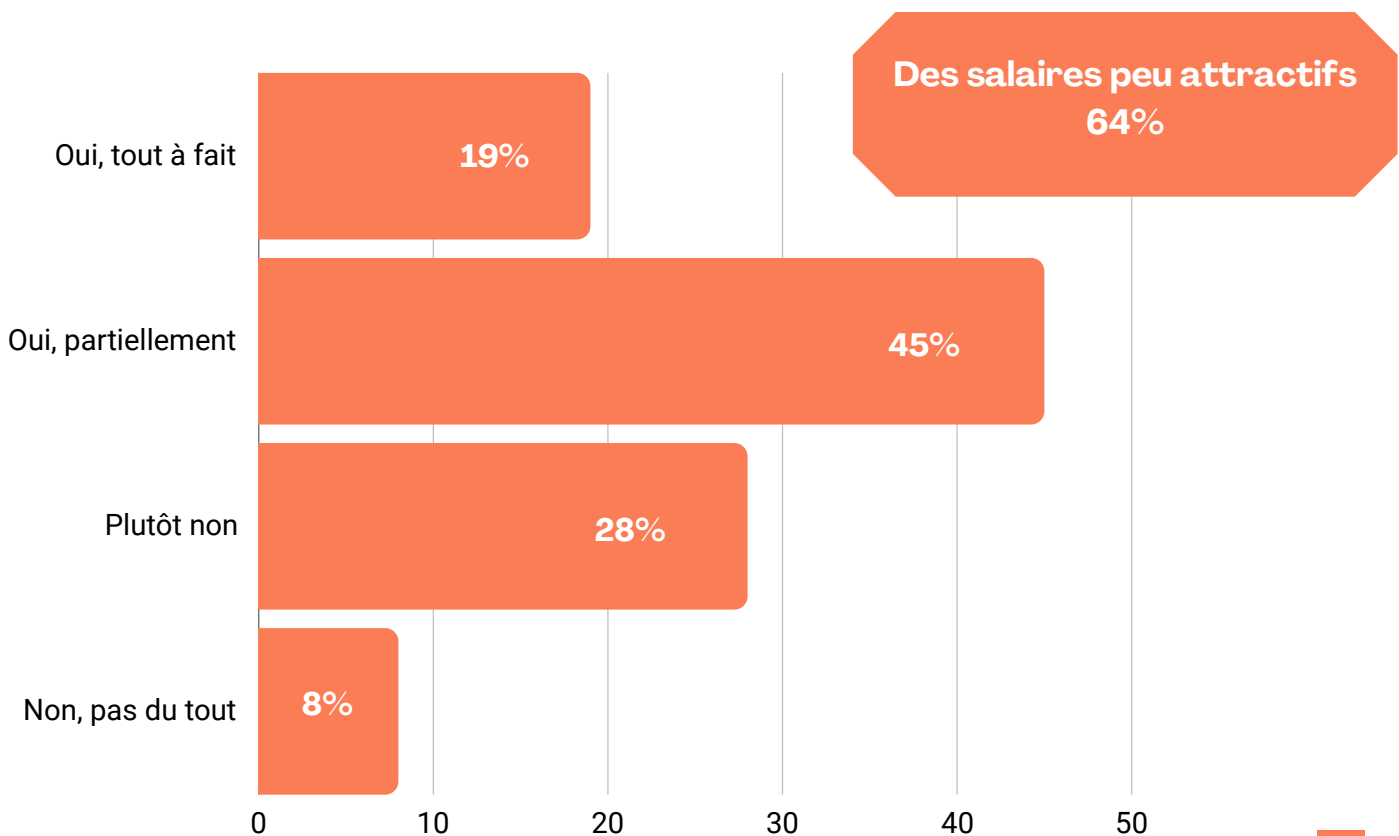
Pensez-vous que Les chômeurs ne prennent pas les emplois car les conditions de travail sont trop dégradées ?



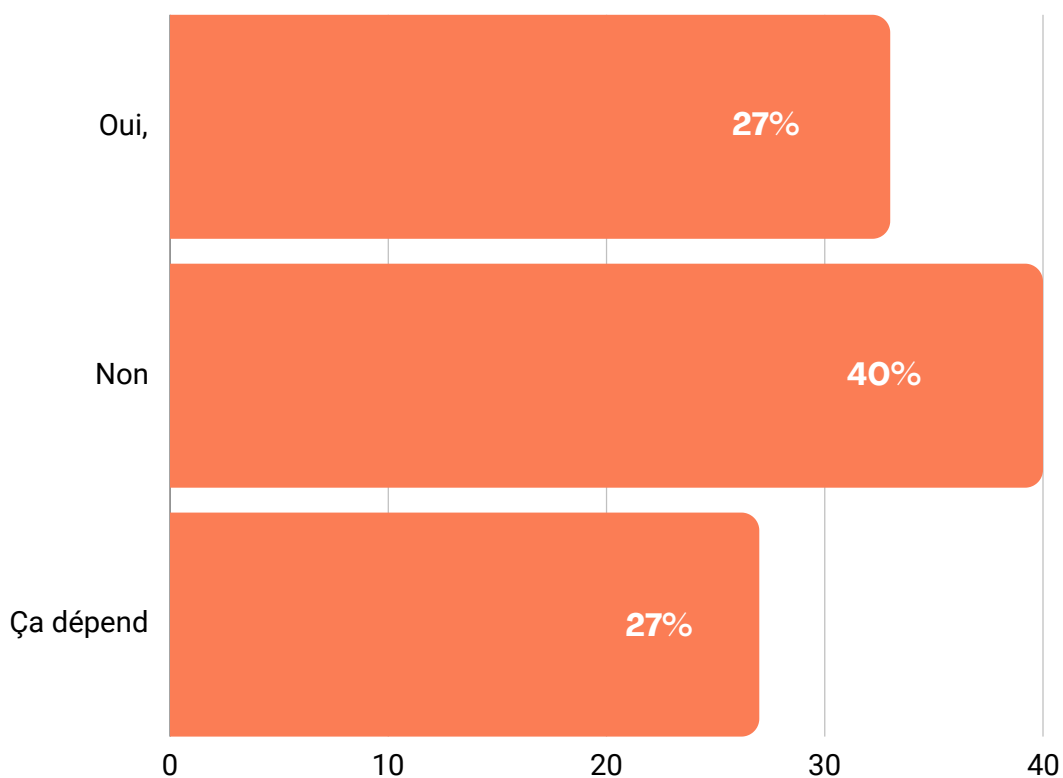
Pensez-vous que les emplois proposés ne correspondent pas au profil des personnes actuellement au chômage ?



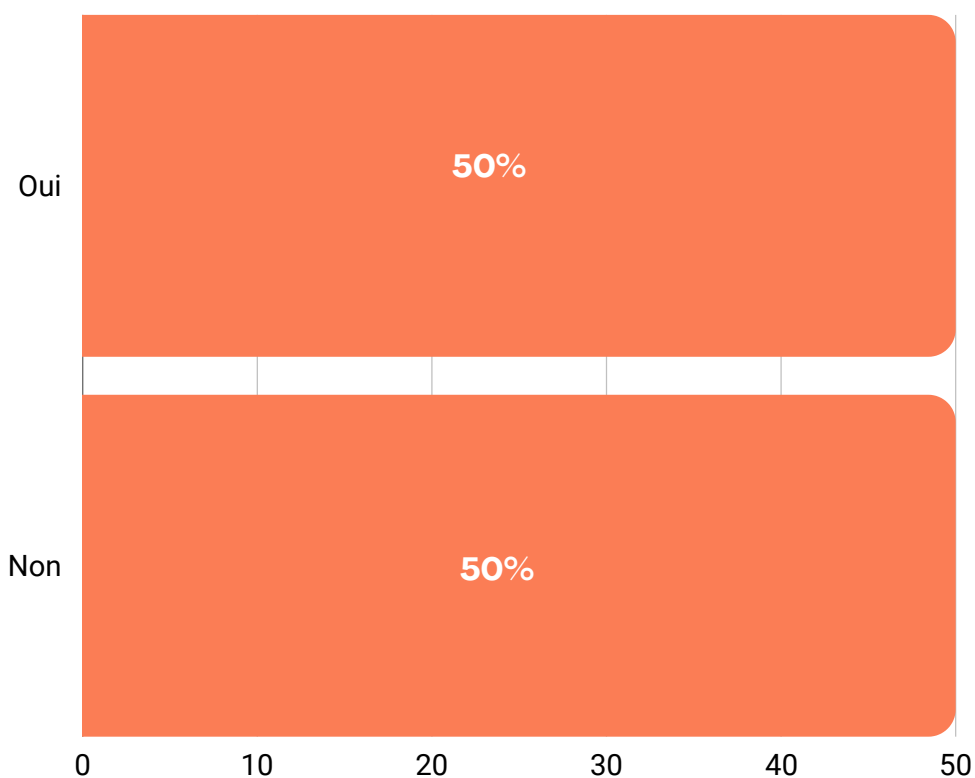
Pensez-vous que les chômeurs ne prennent pas les emplois car les salaires proposés ne sont pas assez attractifs ?



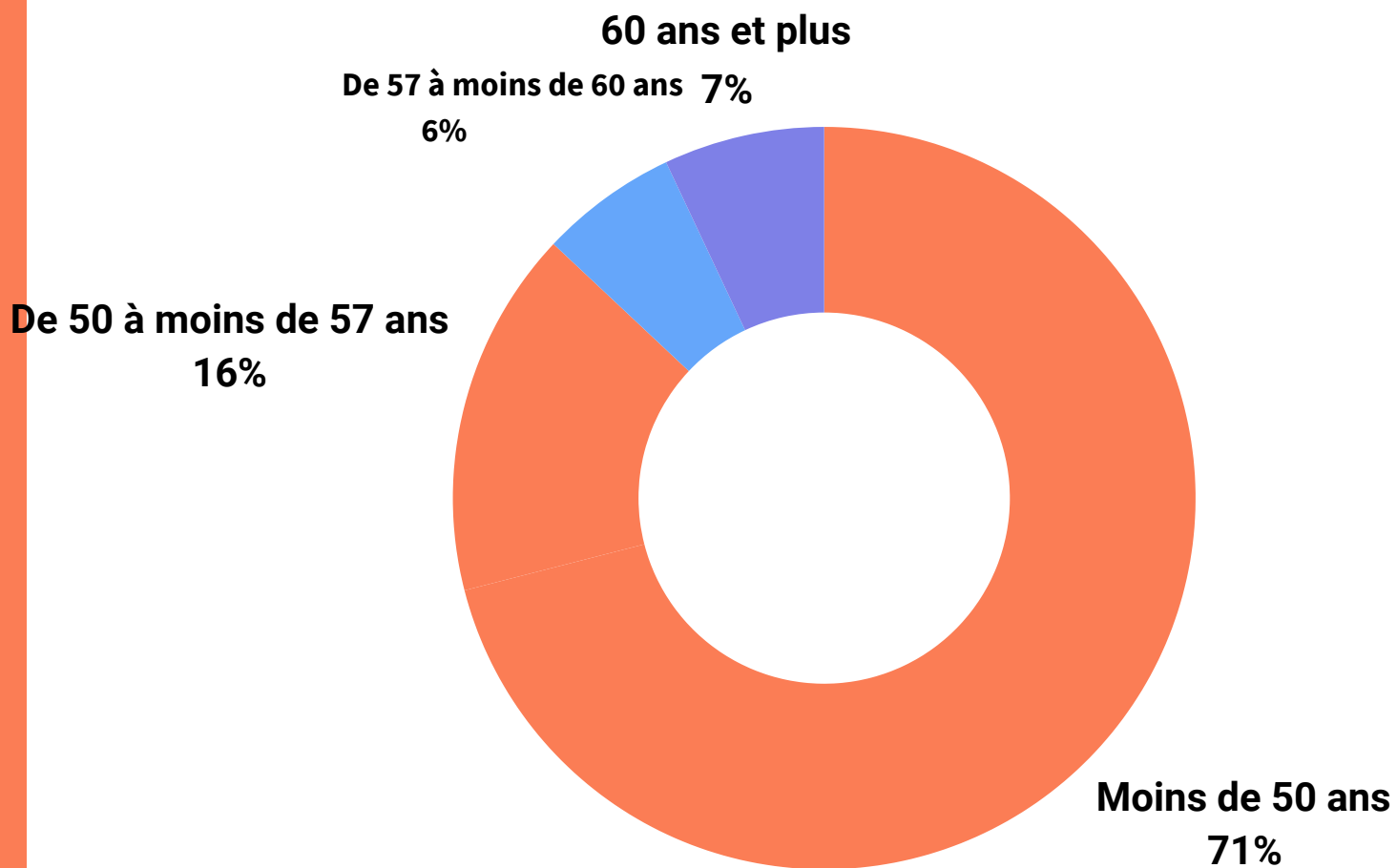
Dans le cadre des discussions actuelles sur l'emploi des seniors, seriez-vous prêt(e) à embaucher des salariés d'au moins 60 ans ?



Estimez-vous que la réduction de la durée d'indemnisation du chômage permettra aux professionnels indépendants et dirigeants d'embaucher plus facilement ?



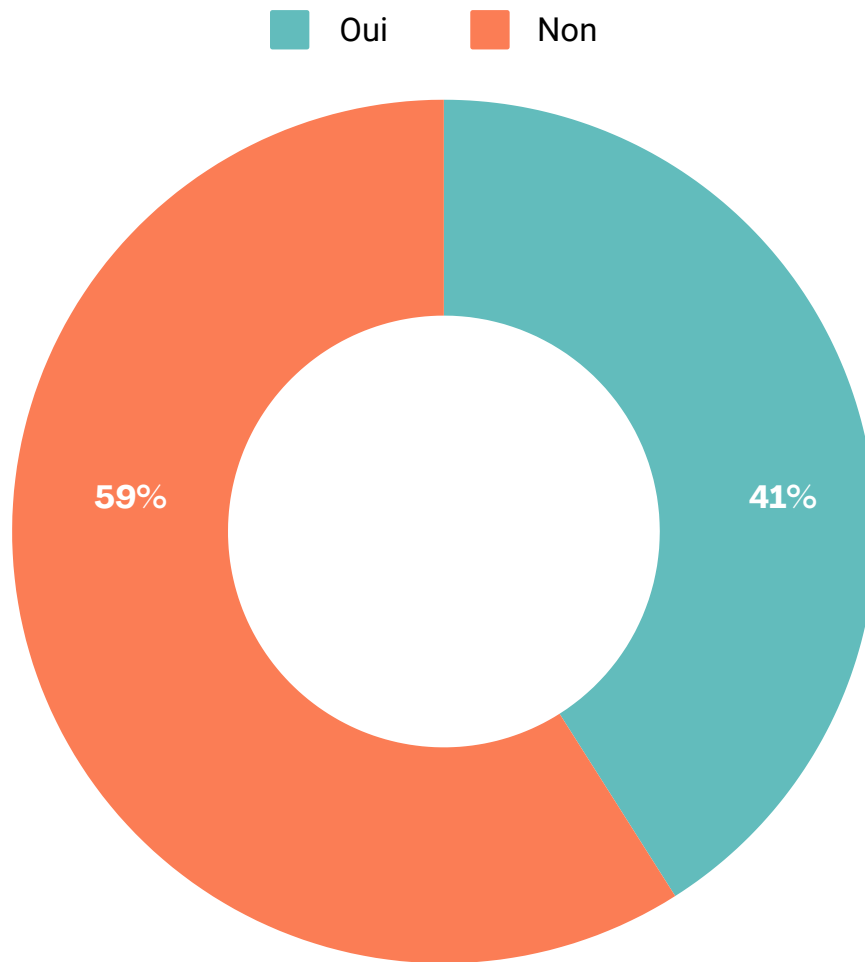
Pourcentages de présence des salariés par tranches d'âges dans les TPE :



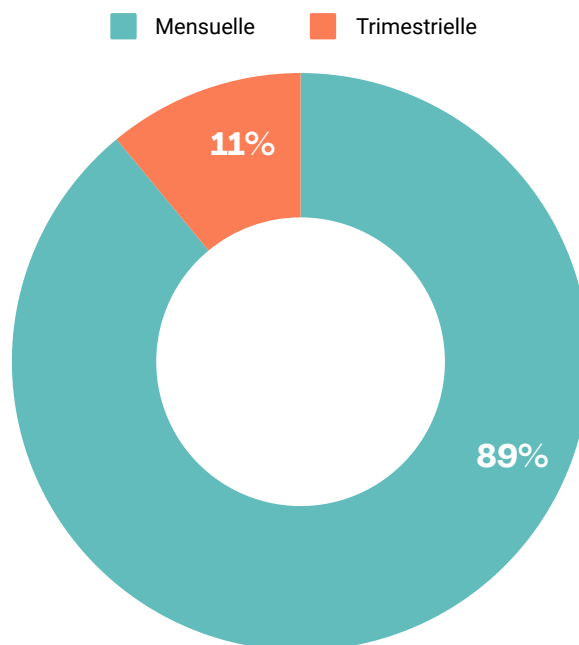
Locaux Commerciaux



Êtes-vous propriétaire du local de votre activité ?



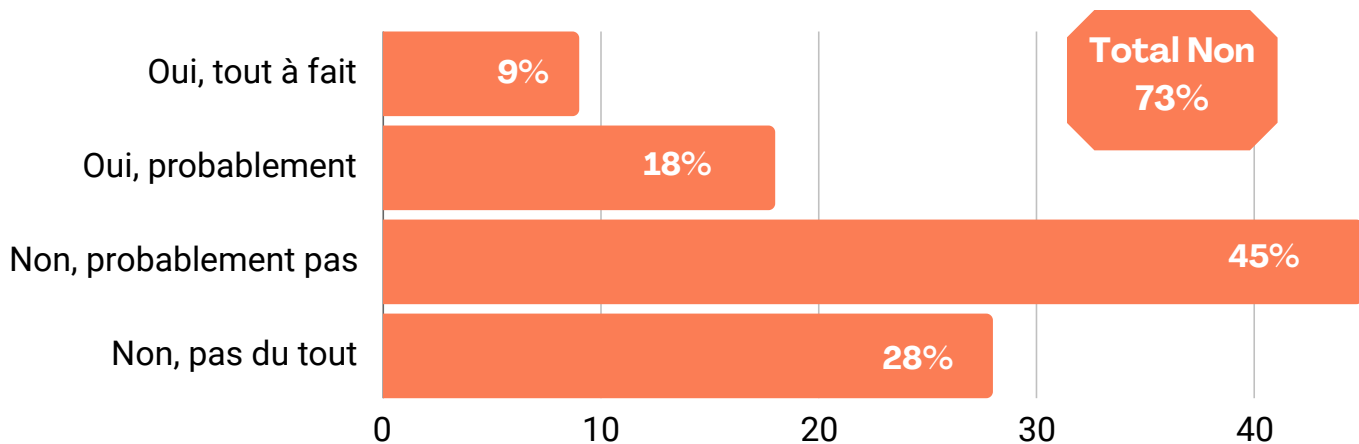
À quelle fréquence payez vous votre loyer ?



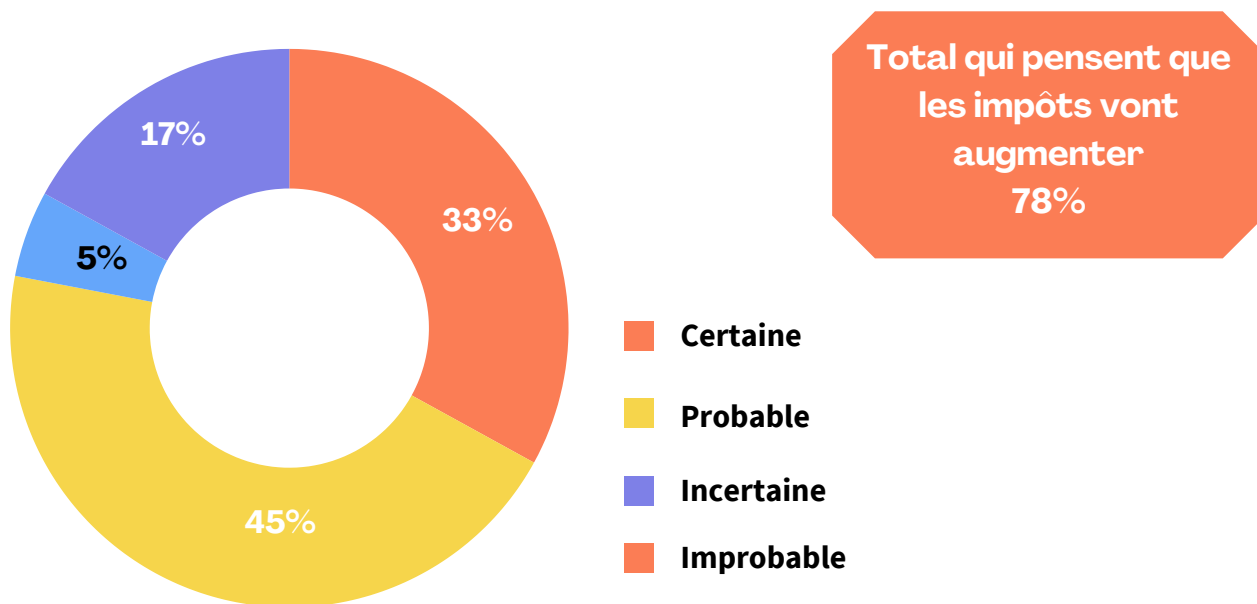
Point sur l'activité : futur de l'activité



La situation actuelle de votre activité vous conduit-elle à envisager une cessation dans le courant de l'année 2024 ?



Au regard des déficits actuels de la France, les pouvoirs publics affirment que les impôts n'augmenteront pas. De votre point de vue, une telle augmentation est :





Syndicat des Indépendants et des TPE

CONTACT

sdi.lyon@sdi-pme.fr

04.78.34.65.97